

# Annexe I

## Notes de mise en Œuvre

### 1. IMPORTANCE DE LA LITTÉRATURE GRISE

BELSPO exige le dépôt et l'Accès Libre à la littérature grise. Celle-ci est généralement définie comme de la littérature académique non publiée formellement ([https://en.wikipedia.org/wiki/Grey\\_literature](https://en.wikipedia.org/wiki/Grey_literature)) et dépasse le champ de la revue scientifique. Aujourd'hui l'article publié perd en pertinence scientifique tout en gagnant en importance pour l'avancement professionnel et la primauté. De là l'importance grandissante de prépublications, post publications, chapitres de livres, catalogues, conférences, rapports, mémoires et thèses, recensions, documents de travail et conférences qui s'imposent comme les canaux d'informations principaux de la recherche académique. Si nécessaire, une protection exceptionnelle et des embargos (prépublications, post publications) peuvent être de mise.

### 2. NÉGOCIER AVEC LES REVUES

Lors de négociations avec les revues, l'auteur pourra solliciter le concours de la personne de contact Open Access (sinon le bibliothécaire) de son institution ou celui du Point de Soutien Orfeo.<sup>1</sup> Le chercheur devrait toutefois parfaitement être capable de prendre les mesures suivantes en vue d'obtenir l'Accès Libre :

Le dépôt d'une copie numérique d'un article scientifique dans un dépôt, de préférence immédiatement mais traditionnellement après un embargo de 6 ou 12 mois, est accepté par les revues dans la plupart des cas, surtout quand il s'agit de prépublications ou de post publications. Le chercheur est invité à consulter le site Sherpa-Romeo (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php>) afin de prendre connaissance des politiques des éditeurs en la matière. Si la revue ne tolère pas officiellement l'Accès Libre, le détenteur des droits de publication devrait malgré tout éviter de céder les droits autres que ceux nécessaires à l'exploitation commerciale de l'œuvre et de garder le droit à la publication en ligne en Accès Libre. Afin de récupérer des droits déjà cédés à l'éditeur, une licence ou une simple autorisation de l'éditeur par avenant, permettant l'intégration dans un dépôt et la publication en ligne moyennant, par exemple, certaines modifications de la mise en page, suffit. Un avenant standard sera mis à disposition par le Point de Soutien Orfeo.

### 3. ACCÈS AU TEXTE INTÉGRAL

L'Accès Libre n'est pas illégal et un ensemble de licences standard reconnues au niveau international, connues sous le nom de 'Creative Commons' (CC), a été développé afin de permettre le partage et l'utilisation de savoir au travers d'outils légaux et gratuits garantissant toutefois l'attribution.

Ces outils consistent en une simplification des droits d'auteurs existants, adaptés aux législations nationales respectives. Avant d'obtenir l'accès au texte intégral, l'utilisateur doit accepter la licence CC-BY (ou la licence CC BY-NC-SA pour des monographies) en activant le 'click-wrap' signifiant son intention explicite de souscrire à la licence proposée.

L'interface Orfeo permettra également d'activer le bouton Open Access (OA Button). En cas d'embargo, le bouton Open Access permet la recherche d'un exemplaire en accès libre ailleurs sur la

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 4, 1.5. Gouvernance Orfeo

toile, faute de quoi une demande par courriel automatique sera adressée directement à l'auteur pour un tiré appart ou pour obtenir de plus amples informations concernant la publication.

#### 4. CHAMP CHRONOLOGIQUE

Il n'est nullement nécessaire d'entamer le scannage des œuvres publiées avant 1993 dès à présent ! L'application graduelle de ce mandat impose seulement le dépôt de résultats de recherche produits depuis 2009 comme convenu entre partenaires du projet Orfeo. Des œuvres publiées sur support papier uniquement et datant d'avant 2009 ne doivent pas encore être scannés. Le dépôt rétroactif et le scannage fera l'objet d'une consultation entre partenaires de projet concernés dans le futur. La feuille de route ci-incluse servira de ligne directrice.

Des articles publiés avant 1993 peuvent être rendus disponibles en Accès Libre sans inconvénients pour la simple raison que les contrats datant d'avant cette date ne concédaient pas de droits de propriété pour une dissémination en ligne à l'éditeur. (pour autant qu'il n'y ait eu, avec l'éditeur, de renégociation du contrat conclu alors, de cession ou de licence exclusive, ou qu'il y ait eu cession ou licence exclusive mais que la politique de la revue permette toutefois le 'Green Open Access')

---

## Annexe II

### Feuille de route Orfeo

Cette feuille de route prévoit un encodage en phases basé sur les impératifs suivants :

- Évolution en 3 phases : dépôt de références bibliographiques, dépôt du texte intégral et enfin Accès Libre
- Encodage rétroactif des résultats de recherche publiés avant 2009
- Rétablissement du caractère obligatoire de métadonnées optionnelles à l'origine
- Plein Accès Libre pour 2020 comme recommandé par l'Amsterdam Call for Action<sup>1</sup> de L'Union européenne

Orfeo Roadmap 2017-2020							
	Jul-18	Dec-18	Jan-19	Jul-19	Dec-19	Jul-20	Dec-20
Input of literature references of research results dated 2009-July 2018							
Input of literature references of research results dated before 2009							
Deposit of digital articles dated 2009-Dec. 2018							
Deposit of digital articles dated before 2009							
Deposit of digital grey literature dated 2009-Dec. 2018							
Deposit of digital grey literature dated before 2009							
Deposit of digital monographs dated 2009-Dec. 2018							
Deposit of digital monographs dated before 2009							
Deposit of scanned articles of currently financed researchers dated before Dec. 2019							
Deposit of scanned articles of researchers no longer financed							
Deposit of scanned grey literature of currently financed researchers dated before Dec. 2019							
Deposit of scanned grey literature of researchers no longer financed							
Deposit of scanned monographs of currently financed researchers dated before July 2020							
Deposit of scanned monographs of researchers no longer financed							
OA to articles of currently financed researchers dated before Dec. 2019							
OA to articles of researchers no longer financed							
OA to grey literature of currently financed researchers dated before Dec. 2019							
OA to grey literature of researchers no longer financed							
OA to Monographs of currently financed researchers dated before July 2020							
OA to Monographs of researchers no longer financed							
Input of the 'Description' metadata							
Input of the 'Audience' metadata							
Input of the 'Subject' metadata							
Adoption of the 'Liège Model' for evaluation based on literature references							
Adoption of the 'Liège Model' for evaluation based on full text deposits only							

Financed = direct (project related) or indirect (institutional dotation) BELSPO financing

The 'Liège model' consists of evaluation based on a bibliographic list extracted from Orfeo only. If research results have not been deposited in Orfeo, they won't show on the list. Evaluations will start however, based on literature references only. When all technical and human barriers to input of full text will have been removed, ideally by August 2020, evaluations will be based on lists of deposited full text only.

## Annexe III

# Recommandations hors-mandat

### 1. VOIE D'OR ÉQUITABLE VERS L'ACCÈS LIBRE

Tout comme les entités fédérées et les institutions de recherche belges, BELSPO reconnaît le droit des chercheurs à publier dans la revue de leur choix. Dans la mesure où des revues en Libre Accès offrent une réelle plus-value ainsi qu'un prix raisonnable la voie d'Or basée sur des APC est une option à considérer. Outre les conditions mentionnées dans le mandat concernant la voie d'Or basée sur des APC, BELSPO recommande deux modèles commerciaux pour le Libre Accès : la publication gratuite dans une revue en Libre Accès 'Diamond' gérée par des organisations publiques d'une part et les revues 'Freemium' d'autre part dont la version en ligne est gratuite mais pour laquelle l'utilisateur peut être mis à charge pour des fonctionnalités ou éléments supplémentaires.

### 2. CHOIX DES INFRASTRUCTURES

La façon la plus économique ou commode de pratiquer l'Accès Libre consiste en un encodage incrémental direct dans un dépôt central, en l'occurrence Orfeo, par le chercheur. Le second choix va à la création de dépôts en Libre Accès pleinement compatibles au niveau de l'institution à partir desquels un moissonnage peut être opéré par Orfeo. En troisième lieu BELSPO recommande fortement que les organisations dépendantes de la Politique Scientifique fédérale rendent leur systèmes intégrés de gestion bibliothécaire (SIGB) existants ou planifiés compatibles avec le protocole OAI-PMH et le standard 'Dublin Core' pour métadonnées, de telle sorte à éviter un double encodage. Les rapports finaux de projets BELSPO seront encodés par l'administration centrale de BELSPO.

### 3. PROCÉDURE D'ENCODAGE

L'encodage individuel par le chercheur est encouragé parce qu'il garantit une mise à jour immédiate du contenu du dépôt. En outre, le contrôle direct par le chercheur garantit la qualité des métadonnées. L'interface Orfeo, la Personne de Contact OA ainsi que le Point de Soutien Orfeo seront en mesure d'assister le chercheur lors du dépôt.

En cas d'absence de dépôt institutionnel et donc d'encodage incrémental, des encodages groupés dans Orfeo devront être envisagés par institution. La Personne de Contact OA institutionnelle veillera à l'organisation d'une mise à jour au moins deux fois par an. Une assistance du Point de Soutien Orfeo sera disponible et des formations sont prévues.

### 4. SOUTIEN INTERNE

Toute institution participant au projet Orfeo nommera une Personne de Contact OA qui veillera au bon suivi interne du projet et sera l'interlocuteur du gestionnaire de projet à BELSPO et du Point de Soutien Orfeo.<sup>2</sup> Par ailleurs, l'implication rigoureuse de la hiérarchie institutionnelle sera instrumentale pour une application fructueuse du mandat OA. Par exemple, il est impératif que les jurys d'évaluation et autres conseils scientifiques refusent toutes bibliographies autres que celles tirées d'Orfeo ou de leur dépôt OA institutionnel au risque de faire perdre toute légitimité au mandat. Il est également essentiel que la direction et le comptable des institutions de recherche veillent à la bonne application des règles concernant les APC qui ne peuvent être contrôlées au niveau de BELSPO.

---

<sup>2</sup> Voir Annexe 4, 1.5. Gouvernance Orfeo

# Annexe IV

## Cadre de projet Open Access Fédéral

### 1. DÉVELOPPEMENTS FUTURS POUR LE DÉPÔT ORFEO

#### 1.1. OUTILS BIBLIOMÉTRIQUES, DE CONVERSION, DE RAPPORTAGE ET DE GESTION POUR ORFEO

Sont prévus les suivants outils informatiques :

*Analyse de contenu et utilisation* - Ce module permet le monitoring du contenu et de l'utilisation. Il enregistre des données concernant l'encodage, le nombre de pages visionnées et le nombre de téléchargements. Le module enrichit l'interface du dépôt d'outils permettant au gestionnaire de visionner les données enregistrées sous forme de tables et de graphiques. Ces visualisations peuvent être rendues publiques.

*Conversion de l'information* - L'obsolescence des formats de fichiers numériques est un défi majeur en matière de de conservation. Le module de conversion de l'information réalise une pléthore de conversions de fichiers, soutient des stratégies de migration et améliore l'accès aux informations emmagasinées. Toutefois, le déposant est encouragé à soumettre la version éditeur en format PDF/A. D'autres formats qui permettent un meilleur usage des techniques de fouille de données et de textes tels XML ou HTML sont fortement recommandés.

*Module de listing & rapportage* - Ce module automatise la création de rapports basés sur des informations telles les métadonnées introduites dans le dépôt.

*Module Qualité des Métadonnées* - Outils de gestion et de conservation permettant l'édition groupée de métadonnées et la recherche de doublons, entre autres.

Orfeo affichera également des liens pour des bases de données de référence de résumés et de citations de littérature revue par les pairs avec outils de repérage, d'analyse et de visualisation de la recherche.<sup>3</sup>

#### 1.2. ORFEO ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Des citations de recherche pourraient être corrélées aux nombre de mentions d'un article dans les discussions animant certains réseaux sociaux. Il reste à voir si la communauté Open Access pourra se mettre d'accord sur des meilleures pratiques en la matière. BELSPO explorera les moyens d'établir des liens avec les bailleurs de fonds et les medias tels des pages web, blogs ou réseaux sociaux (p.ex. Twitter et facebook, Research Gate, Academia, ...) liés aux auteurs et aux institutions, permettant la valorisation personnelle, le repérage de recherches apparentées, la création et l'entretien de réseaux de collaborateurs et pairs experts, le soutien de l'impact scientifique, l'avancement professionnel et le financement. Des notifications E-mail destinées aux auteurs et 'suiveurs' sont envisageables.

BELSPO décourage fortement la substitution (mais non le complément) de l'OA par de solutions non-compatibles avec l'OA telles Academia et ResearchGate. Ces solutions ne peuvent garantir pérennité

---

<sup>3</sup> En 2017 : <http://www.elsevier.com/solutions/scopus>

et qualité. En outre, les citations à partir de contenu de dépôts en OA reconnus entrent en ligne de compte pour l'Impact Factor.

### *1.3. LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE ET LA GESTION D'ORFEO*

La gestion d'Orfeo a été transférée du SIST à la Bibliothèque Royale. Tous deux sont des organisations ressortant de BELSPO. En plus, Orfeo doit s'articuler sur l'E-dépôt de la Bibliothèque Royale, qui est l'extension numérique du dépôt légal belge où toute publication belge doit légalement être déposée. Une fois que l'E-dépôt aura été rendu compatible avec l'OA et la fusion opérée, le mandat OA de BELSPO sera dûment adapté.

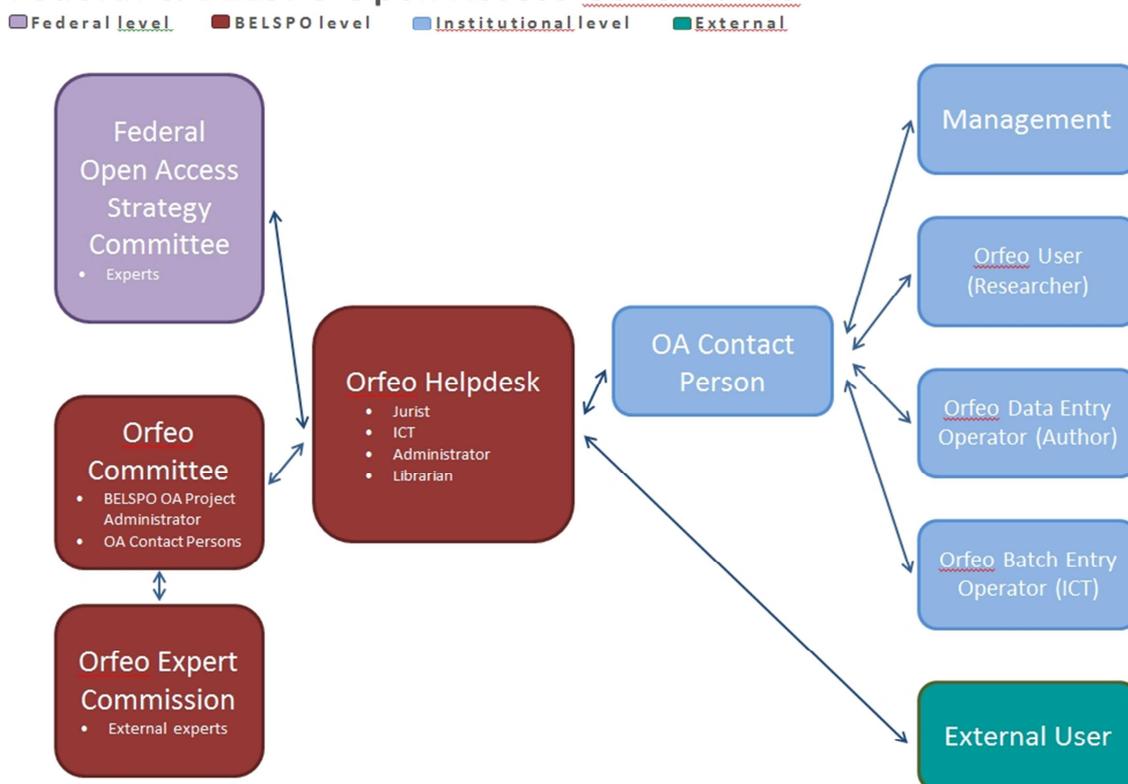
### *1.4. ÉTENDRE ORFEO AUX SERVICES PUBLICS FÉDÉRAUX AUTRES QUE BELSPO*

Le Comité Directeur du Dépôt en OA BELSPO a déclaré que le projet pilote Orfeo (2014) et la première extension à 11 organisations BELSPO supplémentaires (2015) serait suivie d'une invitation à d'autres établissements scientifiques fédéraux qui ne tombent pas sous la tutelle de la Politique Scientifique fédérale à également rejoindre le projet.

### *1.5. GOUVERNANCE ORFEO*

La personne de contact OA susmentionnée représentera son institution aux réunions du Comité Orfeo. Elle sera également au service de tout auteur déposant ou utilisateur d'Orfeo au sein de nos institutions, ou tout membre de la direction désireux de soumettre une question, de proposer des amendements ou encore d'obtenir de plus amples informations concernant Orfeo. La personne de contact OA pourra à son tour obtenir de l'assistance et de la formation auprès du Point de Soutien Orfeo. Celui-ci comprend le gestionnaire de projet, un informaticien, un juriste et un bibliothécaire. Les externes éprouvant de difficultés à se servir d'Orfeo s'adresseront directement au Point de Soutien. Le Comité Orfeo discutera de de l'exécution technique du mandat, traitera de problèmes de gestion ainsi que de demandes de dérogations aux exigences du mandat. Si une expertise externe s'avère nécessaire, elle pourra être sollicitée sous la forme d'une Commission d'Experts ad hoc, nommée par le Comité Orfeo.

## Federal & BELSPO Open Access Governance



### 1.6. SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN

BELSPO organisera une session de formation annuelle afin de former les personnes de contact institutionnelles et d'autres intéressés aux derniers développements et meilleures pratiques en matière d'OA aux publications, données et l'Open Science.

### 1.7. EXTENSION À L'OPEN DATA ET L'OPEN SCIENCE

Une fois Orfeo mis en route et pérennisé, BELSPO prendra en considération l'ouverture du projet à l'Open Research Data et l'Open Science. Ceci se fera en concertation avec les autres départements fédéraux et les entités fédérées.

## 2. LE PROJET OPEN ACCESS DE BELSPO

### 2.1. LA CONSULTATION OA

Le gestionnaire du projet OA de BELSPO mènera une large concertation afin d'assurer l'alignement des politiques, la compatibilité technique et l'interconnectabilité du dépôt aux niveaux international, national et fédéral. Il effectuera également la veille technologique pour l'OA, l'Open Research Data ainsi que l'Open Science. Il partagera les informations obtenues et soumettra des suggestions aux Comité Orfeo et Comité Stratégie OA fédérale.

Le gestionnaire du projet OA de BELSPO fera la promotion du projet OA et veillera à ses intérêts aux niveaux fédéral, national et international.

## *2.2. RAPPORTAGE INTERNATIONAL SUR L'OA*

Avec le concours de ses pairs des entités fédérées, le gestionnaire du projet OA de BELSPO rapporte sur l'évolution de l'OA belge aux organisations internationales telles la Communauté européenne, ERAC et l'OCDE. À cet effet, les personnes de contact institutionnelles seront de temps à autres mises à contribution.

---